

COMMUNE DU BUDOS
Département de la Gironde

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 5 JUIN 2026 A 18H30

L'an deux mille vingt-six le vendredi 5 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BUDOS, dûment convoqué par décret, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence, de Madame Catherine ZAUSA, Maire.

Etaient présents : C.ZAUSA, M.TRUFFART, P.CLAVERIE, M.CAMBON, MT.DUPOUY, E.COCQUELIN, J.LARRUE, S.ARNAULD, K.VILLECHALANE, F.PAGGIOLO, C.GORODENCO, M.ASERETTO, A.MAUCOUVERT

Absents, Excusés : J.BARRE donne procuration à C.GORODENCO, S.LEGLISE donne procuration à E.COCQUELIN.

Madame Karine VILLECHALANE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

Il est procédé à la signature de la feuille de présence du jour.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 avril 2026 à l'unanimité.

Madame le Maire demande à rajouter une délibération à l'ordre du jour, accepté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2026/24 : DESIGNATION DES DELEGUES ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n°INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire a indiqué que conformément à l'article L.284 du code électoral, les cas échéant, l'article L.290-1 ou L.290-2, le conseil municipal devait élire : 3 délégués et 3 suppléants.

Madame Karine VILLECHALANE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

Madame le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, le bureau est ainsi constitué :

- Madame Catherine ZAUSA, Maire, Présidente du bureau
- Madame Karine VILLECHALANE, Secrétaire
- Monsieur Pierre CLAVERIE, Monsieur Michel CAMBON
- Madame Mathilde ASERETTO, Monsieur Alban MAUCOUVERT

Il est procédé au vote.

Elections des délégués :

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins	:	15
Bulletins nuls	:	0
Bulletins blancs	:	0
Suffrages exprimés	:	15
Majorité absolue	:	8

Ont obtenu :

Pierre CLAVERIE	15 voix	quinze
Catherine ZAUSA	15 voix	quinze
Mathieu TRUFFART	15 voix	quinze

Proclamation de l'élection des délégués :

Monsieur Pierre CLAVERIE né le 10/09/1955 à Preignac (33) a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame Catherine ZAUSA née le 01/02/1963 à Langon (33) a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Mathieu TRUFFART né le 29/03/1979 à Montmorency (95) a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Elections des suppléants

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins	:	15
Bulletins nuls	:	0
Bulletins blancs	:	0
Suffrages exprimés	:	15
Majorité absolue	:	8

Ont obtenu :

Elisabeth COCQUELIN :	15 voix	quinze
Jérôme LARRUE :	15 voix	quinze
Sébastien ARNOULD :	15 voix	quinze

Proclamation de l'élection des suppléants :

Madame Elisabeth COCQUELIN née le 30/04/1965 à Epinal (Vosges) a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Jérôme LARRUE né le 26/10/1975 à Bordeaux a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Sébastien ARNOULD né le 25/03/1977 à VERDUN a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

DÉLIBÉRATION N° 2026/25 : EQUIPEMENTS VOIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame le Maire rappelle la volonté de la commune de réduire l'insécurité liée à la vitesse excessive des véhicules en agglomération.

Une première opération en 2025, a consisté à la mise en place de radars pédagogiques ainsi que des miroirs de sécurité sur certains axes présentant du danger.

Madame le Maire propose de poursuivre dans cette dynamique et propose d'installer un radar pédagogique solaire feu récompense aux abords de l'école qui reste une zone à risque pour les enfants.

Madame le Maire présente le devis de la Société Elan Cité pour ce matériel qui s'élève à : 5 378 € HT.

Cette acquisition peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde, le plan de financement est le suivant :

- Montant radar pédagogique de récompense solaire	:	5 378 € HT
- Subvention Conseil Départemental 40% (plafond 20000 €)	:	
+ coefficient 1.12	:	2 409 €
- Auto financement	:	2 969 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

⇒ **Vote : unanimité**

Questions diverses :

Un point général est fait concernant :

- demandes et dossiers d'urbanisme en cours
- visite de Monsieur le Sous-préfet prévue le Mercredi 17 juin 2026
- organisation des Mayades du 4 juillet.

Le prochain conseil municipal se déroulera : lundi 29/06

Séance levée à 20h30.

Madame le Maire,

Catherine ZAUSA

